



Paris, le 29 AOUT 2018

*Le Président*

*Charles Clément*

Au moment où s'ouvre une nouvelle étape de notre construction métropolitaine jusqu'à 2020, il m'a paru important de partager avec vous notre plan de travail en cette période de rentrée.

\* \* \*

❖ En premier lieu, nous poursuivons la structuration de notre Métropole à travers l'élaboration de ses quatre schémas directeurs :

**a) Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :**

Véritable cadre de référence de la planification stratégique métropolitaine et instrument de mise en cohérence de l'ensemble des politiques métropolitaines, la procédure d'élaboration du SCoT a été adoptée à l'unanimité du Conseil métropolitain le 8 décembre 2017 et le processus de concertation a été validé par l'Assemblée des maires le 5 avril dernier.

Le comité de pilotage du SCoT, animé par Ivan ITZKOVITCH, Conseiller métropolitain, sous l'autorité du Vice-Président délégué à l'Aménagement, Georges SIFFREDI, regroupe, outre les Présidents de groupes, les présidents des Commissions concernées notamment celle du Projet métropolitain, présidée par Jacques JP MARTIN et celle de l'Aménagement présidée par Philippe MONGES. Les premiers travaux du comité de pilotage ont permis de proposer un projet de plan de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) issu des travaux de la commission du Projet métropolitain. **Il nous faudra désormais au cours du deuxième semestre 2018 finaliser le projet de PADD pour préparer son examen par le conseil métropolitain d'ici à la fin de l'année.**

**b) Le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) :**

Nous avons franchi une première étape importante le 28 juin 2018 par l'adoption en Conseil métropolitain du premier projet arrêté du PMHH grâce aux travaux conduits par Christian DUPUY, Conseiller délégué à la Politique du Logement, d'Olivier KLEIN, Vice-président délégué à l'Habitat et à la Mixité, de Michel LEPRETRE, Vice-président délégué au suivi des Politiques Territoriales de l'Habitat, et de Denis CAHENZLI, Vice-président délégué à l'Amélioration du parc immobilier bâti, à la réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre, et par la Commission « Habitat et logement » présidée par Patrick JARRY.

Cette délibération a été notifiée aux communes et aux EPT par courrier du 22 août 2018.

**Le projet de PMHH arrêté est consultable à partir de la plateforme collaborative <http://www.mgp.pmhh.fr> depuis le début du mois de juillet.**

**A compter de la notification, les communes et les EPT disposent d'un délai de deux mois pour émettre un avis sur le premier projet adopté.** Le Conseil métropolitain du 7 décembre 2018 aura à se prononcer sur le deuxième projet arrêté. A l'issue de cette deuxième délibération, le PMHH sera transmis au Préfet de Région qui saisira le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH). Le PMHH deviendra exécutoire à la fin du premier semestre 2019 après un troisième examen en conseil métropolitain.

**Parallèlement, le Conseil métropolitain devra délibérer à la fin de l'année 2018 sur la définition de l'intérêt métropolitain dans le domaine de l'habitat** (amélioration du parc immobilier bâti, la réhabilitation et la résorption de l'habitat insalubre).

**c) Le Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) :**

Sous l'impulsion de Daniel GUIRAUD, Vice-président délégué à la mise en œuvre de la Stratégie Environnementale, le Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) a été arrêté à l'unanimité lors du Conseil métropolitain du 8 décembre 2017. **Son adoption définitive est prévue au conseil métropolitain du 12 novembre prochain.**

**d) Le Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN) :**

Dès le 5 septembre 2018, Daniel-Georges COURTOIS, Vice-président délégué au Numérique et à la Métropole Intelligente, animera un comité de pilotage du SMAN dédié aux opérateurs. L'objectif est de définir une stratégie d'aménagement numérique cohérente.

De la même façon, se poursuit l'élaboration collaborative du SMAN avec les référents techniques de vos communes et EPT ; **deux journées d'ateliers thématiques seront proposées fin septembre 2018 et début octobre 2018.**

Les « Explorateurs du numérique », programme métropolitain d'accompagnement à la transition numérique des territoires, intensifieront leurs travaux dans le cadre de trois journées de travail d'ici à la fin de l'année destinées à la trentaine de collectivités, communes et EPT, engagées dans la démarche.

\*\*\*

❖ **La lutte contre les nuisances sonores :**

La Métropole du Grand Paris a par ailleurs approuvé ses cartes stratégiques du bruit lors du conseil du 28 juin dernier, en tant qu'autorité compétente parmi les 47 autorités françaises. Bruitparif, le centre régional d'évaluation technique de l'environnement sonore, a réalisé pour la Métropole un diagnostic acoustique fin des impacts sanitaires du bruit des transports par maille de 500 mètres de côté.

Cette étude unique en France, qui s'appuie sur une méthodologie de l'Organisation Mondiale de la Santé, a permis d'identifier que près d'un million de personnes sont hautement gênées par le bruit des transports, et que le sommeil de près de 500 000 personnes y est très perturbé. En moyenne, ce sont 8 mois de vie en bonne santé perdus du fait de cette exposition, avec des différences territoriales importantes.

Cet important travail d'analyse, sous l'impulsion de Jacques-Alain BENISTI, Conseiller Métropolitain délégué à la mise en œuvre des mesures de lutte contre les nuisances sonores et aéroportuaires, va permettre d'alimenter **le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) Métropolitain qui a été lancé selon une dynamique collective et concertée, à un rythme soutenu d'ici la fin de l'année 2018** compte-tenu du risque de condamnation de la France par la Cour de justice européenne.

❖ En parallèle de la structuration de la Métropole du Grand Paris par ses quatre schémas directeurs, nous intensifions nos efforts pour déployer, dans le cadre de nos compétences, des **actions concrètes et opérationnelles d'ici à la fin de l'année**. Sur la base du volontariat des maires, la Métropole doit pouvoir promouvoir des « territoires d'expérimentation » sur son périmètre.

❖ Pour ce faire, le conseil métropolitain du 28 juin dernier a adopté, sur le rapport de Geoffroy BOULARD, Conseiller métropolitain délégué aux Affaires générales et administratives, une délibération permettant, tout en conservant la logique d'une « administration de mission », **d'étoffer l'équipe administrative de la Métropole** par l'ouverture de 19 postes.

❖ Ces recrutements s'effectuent, sous l'autorité du Préfet MOURIER, Directeur général des services de la Métropole, en parallèle des **travaux conduits par la CLECT** que préside Denis BADRE, Conseiller métropolitain délégué au Budget, qui doit nous permettre, au regard des compétences de la Métropole et des communes, d'envisager des transferts.

❖ En second lieu, l'ensemble des actions déjà engagées depuis maintenant près de deux ans et demi vont se poursuivre sous l'impulsion des membres du Bureau :

- **La deuxième édition d'« Inventons la Métropole du Grand Paris » :**

Lancée officiellement le 15 mars dernier à l'occasion du salon international du MIPIM à Cannes, la deuxième édition de l'appel à projets rencontre d'ores et déjà un succès. En effet, ce sont 224 candidatures qui ont été reçues cet été pour les 29 sites proposés par les maires.

Les aménageurs, les opérateurs, les architectes et tous les acteurs sont à nouveau au rendez-vous !

Du 18 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2018 avec les élus membres du Bureau qui ont effectué les visites de sites, Valérie MAYER-BLIMONT, Eric CESARI, Jacques JP MARTIN, Bernard GAUDUCHEAU, Daniel BREUILLER, Carine PETIT et Yves CONTASSOT et moi-même, nous présiderons les 29 jurys qui auront à examiner les 224 candidatures reçues.

**L'annonce des candidats admis en phase 2 se fera avec l'ensemble des élus et partenaires le mardi 9 octobre 2018 après-midi au Centre Evènementiel de Courbevoie.**

Dès que les finalistes seront connus, nous organiserons **une série de meet-up en octobre et novembre afin de permettre aux groupements de rencontrer et de choisir les start-up** qu'ils souhaitent associer à leur projet afin de disposer des tout derniers développements et solutions en matière d'innovation.

Le calendrier est le suivant :

- Remise des offres **1<sup>er</sup> mars 2019**
- Jurys et annonce des projets lauréats **mai – juin 2019**

- **La Zone à Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine :**

Dans le cadre de son PCAEM, la Métropole du Grand Paris s'est fixé un objectif ambitieux avec la mise en place d'une zone de circulation à basse émission à l'échelle de l'intra A86 au sein du périmètre de la zone dense continue, à compter de juillet 2019. La Métropole veut que cette zone soit interdite aux véhicules polluants à l'horizon 2024 (cette mesure sera mise en œuvre progressivement dès juillet 2019).

Avec Daniel GUIRAUD, Vice-président délégué à la mise en œuvre de la Stratégie Environnementale, nous avons animé le 2<sup>ème</sup> comité de pilotage de la convention « Villes respirables en 5 ans » le 7 juin à la Métropole du Grand Paris, en présence de Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Vice-Président de la Région Ile-de France chargé de l'écologie et du développement durable, de Jérôme GOELLNER, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE), des représentants de la ville de Paris, des départements de la Seine-Saint Denis et de Val-de-Marne et des EPT signataires de la convention.

**La concertation avec les Maires, détenant le pouvoir de police administrative nécessaire à cette action, va se poursuivre et s'intensifier.** Après une première information lors de l'Assemblée des Maires du 25 juin 2018, une Conférence métropolitaine dédiée est prévue le jeudi 15 novembre à 15h.

Nous sommes résolument volontaires avec l'ensemble des élus et des partenaires à passer à l'action pour mettre en place cette ZFE à compter de juillet 2019 de manière progressive. Par ailleurs, j'ai proposé le 7 juin dernier d'aller plus loin en créant **un guichet unique qui permettra de coordonner et d'harmoniser toutes les aides de l'Etat et des collectivités**, pour l'achat de véhicules propres, qui doivent nécessairement accompagner la mise en place d'une ZFE.

**Au second semestre 2018, la Métropole formalisera son engagement en faveur de la qualité de l'air avec l'Etat et un 3<sup>ème</sup> comité de pilotage sur la ZFE sera organisé début octobre 2018.**

- **Le Centre Aquatique Olympique :**

La Métropole du Grand Paris est maître d'ouvrage du seul équipement sportif qui sera construit de manière pérenne pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 : le Centre Aquatique Olympique à Saint-Denis.

A partir des échanges réguliers entre le Préfet MOURIER, Directeur général des services de la Métropole, Jean CASTEX, Délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques, le COJO et la SOLIDEO, avec Laurent RIVOIRE, Vice-Président au Développement sportif, nous proposerons aux prochains conseils métropolitains un certain nombre de délibérations dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage de la MGP.

La Métropole du Grand Paris est également maître d'ouvrage de la ZAC Plaine Saulnier en lien étroit avec Plaine Commune et la ville de Saint-Denis, et la ville de Paris. **Deux réunions publiques de concertations seront organisées : le 5 septembre 2018 à 19h à Saint-Denis et le 2 octobre 2018 à 19h à Plaine Commune.**

- **Le Pacte pour une logistique métropolitaine :**

Préparé par Patrick BRAOUEZEC, Vice-Président délégué à la logistique métropolitaine, Jean-Michel GENESTIER, Maire du Raincy et Jean-Bernard BROS, Adjoint au Maire de Paris, le Pacte pour une logistique métropolitaine a été adopté à l'unanimité du Conseil métropolitain le 28 juin dernier.

**Il fera l'objet d'une signature lundi 10 septembre 2018 à 16h au siège de la Métropole entre les différents maires et Présidents d'EPT volontaires, ainsi que l'ensemble des partenaires.**

Le Pacte réunit 12 mesures réparties en 4 axes pour améliorer la logistique du dernier kilomètre, la mobilité verte et l'optimisation des flux dans le cadre de la mobilité intelligente.

Sans attendre le déploiement de l'ensemble du Pacte, j'ai souhaité, en faisant appel aux maires de communes mitoyennes de la Métropole qui sont volontaires, que puissent être rapidement

expérimentées, une harmonisation et une coordination des règlements de voirie et de livraison au niveau de ces communes. C'est le sens de la première réunion de travail animée par Jean-Michel GENESTIER le 5 juillet dernier. La Métropole, en se fondant sur le pouvoir de police des maires, a la possibilité de piloter ce type d'actions.

- **Le programme « centres-villes vivants » :**

55 communes ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « centres-villes vivants ». En s'inspirant notamment du dispositif de préemption des baux commerciaux, la Métropole propose son accompagnement dans la revitalisation des centres villes, à partir des projets portés par les maires, par la coordination et la mobilisation de tous les acteurs susceptibles d'apporter des financements et de l'ingénierie (Caisse des Dépôts, chambres consulaires et opérateurs de l'Etat). **Pour la première vague, une dizaine de lauréats sera retenue le 5 novembre 2018.**

Cette initiative prévoit également un « Observatoire des centres-villes », un « Fonds d'intervention métropolitain de soutien au Commerce, à l'Artisanat et aux Services » (FIMACS), doté de 5 millions d'euros pour 2018, ainsi qu'un Pacte métropolitain se déclinant en contrats métropolitains de développement qui seront signés avec les communes et les acteurs impliqués dans les projets de revitalisation des centres villes retenus à l'issue de l'AMI.

- **Grand Paris Circulaire :**

A partir de l'action de Xavier LEMOINE, Vice-Président à l'Economie circulaire, à l'Economie collaborative et à l'Economie sociale et solidaire, **la Métropole du Grand Paris organise les 4 et 5 octobre prochain, au Beffroi de Montrouge, le *Grand Paris Circulaire*, l'événement métropolitain de l'économie circulaire.**

Cette rencontre majeure de deux jours permettra de valoriser les bonnes pratiques métropolitaines, et de sensibiliser l'ensemble des parties prenantes sur la nécessaire transition du territoire métropolitain vers l'économie circulaire.

Cet événement sera l'occasion d'aborder des sujets d'enjeux métropolitains : le BTP, l'écologie industrielle et territoriale et la nature en ville.

- **Biodiversité et nature en ville :**

Sous la conduite de Daniel BREUILLER, Vice-Président à la mise en valeur du Patrimoine naturel et paysager, à la Politique de la nature et à l'Agriculture en ville, la Métropole organisera au second semestre 2018 :

- **la 3<sup>ème</sup> édition du concours des miels.** La date limite de dépôt des échantillons est fixée au vendredi 5 octobre, au siège de la Métropole. Le jury du concours se réunira le samedi 10 novembre et la cérémonie de remise des prix aura lieu le mercredi 28 novembre 2018 ;
- **la publication d'un Atlas de la biodiversité ;**
- **un Atelier « désimpermeabilisation »**, le 1<sup>er</sup> octobre prochain. Il s'agit du 3<sup>ème</sup> séminaire du réseau métropolitain des maires et élus intéressés par la « Nature en ville », consacré à la thématique « nature, désimpermeabilisation des sols et gestion des eaux pluviales », thématique forte du SCoT en cours d'élaboration.

\*\*\*

❖ Enfin, je proposerai au Bureau du 18 septembre 2018 de prendre des initiatives fortes notamment en matière de :

- GEMAPI en réunissant, avec Sylvain BERRIOS, Vice-Président délégué, les Présidents des principaux EPCI du bassin versant amont afin, à partir d'un état des lieux, envisager quelles actions peuvent être envisager en coordination afin de prévenir la prochaine crue ;
- coopération avec les services publics urbains : dans le cadre du Protocole Stratégique de Planification et de Coopération entre la Métropole et les services publics urbains (SIGEIF, SEDIF, SIPPAREC, SIAAP, SYCTOM, Seine Grands Lacs et SIFUREP) délibéré le 13 avril dernier, avec Patrice CALMEJANE, Conseiller métropolitain délégué aux relations avec les services publics urbains du Grand Paris, nous réunirons en octobre les Présidents des services publics urbains du Grand Paris.

\*\*\*

Je vous prie de croire, *Cher(e) collègue*, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Bien cordialement*



Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

**Mesdames et Messieurs les Conseillers métropolitains**